

Direction du Développement durable et de la Proximité  
Service de l'urbanisme

## Demande de renseignements d'urbanisme

<b>DEMANDE</b>	
Date de dépôt : ___/___/2019	N° du dossier : 2 -0 -1 -9 -0 -__-__-__
<b>Références :</b>	
<b>Pièces à joindre :</b> 1 Plan de situation du terrain, établi à une échelle comprise entre 1/5000 et 1/10000	
<b>1 - DEMANDEUR</b>	
Nom, Prénom :	
Adresse :	
<b>2 - TERRAIN</b>	
<b>Le terrain est l'îlot de propriété constitué par la parcelle ou par l'ensemble des parcelles contigües appartenant à un même propriétaire.</b>	
Adresse du terrain :	Le terrain est-il bâti ? OUI    NON
Commune :	Le terrain est-il situé dans un lotissement ? OUI    NON    NE SAIS PAS
IDENTITE DU PROPRIETAIRE (s'il est autre que le demandeur)	NUMERO DU OU DES LOTS :
	LOTISSEMENT AUTORISE LE :
SECTION CADASTRALE n° des parcelles :	NOM DU LOTISSEMENT :
N° D'INVENTAIRE :	
SUPERFICIE DU TERRAIN EN M <sup>2</sup> :	
<b>3 - Je certifie exacts les renseignements mentionnés dans les rubriques ci-dessus.</b>	
A _____ Le ___/___/_____	
<b>SIGNATURE</b>	

#### ▲ **Obligations légales relatives à la vie privée :**

La Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable de traitement, collecte directement auprès de vous des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement automatisé aux fins de suivi et de gestion exclusive des demandes de renseignements en matière d'urbanisme, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service. Ces données sont nécessaires pour permettre le traitement de votre demande par le service de l'urbanisme de la DDDP de la Ville de Dumbéa et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie. Ces informations seront conservées pendant une durée de cinq (5) ans. Cette durée peut être différente si :

- Vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la législation informatique et libertés, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Déléguée à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA NOUVELLE-CALEDONIE** » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)